

**Bureau du 20 novembre 2006**

**Décision n° B-2006-4746**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier Monmousseau-Edouard Herriot - Place Rouge - Requalification des espaces extérieurs - Participation financière versée à la société Alliade**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le secteur Edouard Herriot, compris dans le périmètre du grand projet de ville (GPV) de la commune de Vénissieux, comprend 260 logements appartenant à la société Alliade et se compose de 6 bâtiments d'habitation construits autour de la place Rouge. Ces bâtiments ont fait l'objet d'une réhabilitation récente. En revanche, les espaces extérieurs n'ont pas été traités.

Actuellement, la place Rouge sert au stationnement d'une centaine de véhicules appartenant aux locataires, voire aux usagers du marché.

Le 26 janvier 2004, la Communauté urbaine a voté une subvention de 9 681 € pour financer une étude diligentée par le bailleur.

Cette étude, menée en étroite concertation avec les habitants du quartier, a débouché sur un projet d'aménagement de la place Rouge, par la société HLM Alliade.

Ce projet comprend :

- la remise en état des circulations,
- la réalisation d'un vaste espace vert central, en lieu et place du stationnement sauvage,
- la réalisation d'un terrain de sport et de jeux d'enfants,
- la modification de l'éclairage public,
- la réfection des plantations.

Le coût total des travaux est estimé à 750 000 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| - Anru                  | 102 010 € |
| - Communauté urbaine    | 203 080 € |
| - Région                | 297 730 € |
| - commune de Vénissieux | 71 290 €  |
| - Alliade               | 75 890 €  |

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le versement d'une participation financière de 203 080 € nets de taxes à la société Alliade pour la réalisation des aménagements de la place Rouge dans le quartier Monmousseau-Edouard Herriot à Vénissieux, pour un coût total prévisionnel de travaux estimé à 750 000 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de participation financière entre la société Alliade et la Communauté urbaine.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 204 200 - fonction 824 - opération 0061.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,